

## Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonloup 29 octobre 2014

Appel	L'appel fait constater la présence de 20 membres, 2 étant excusés et 2 absents.
Procès-verbal de la séance du 4 juin 2014	Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, tel que présenté sur <a href="http://www.prevonloup.ch">www.prevonloup.ch</a>
Communications de la Municipalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Alain Michel, syndic, rappelle que l'office postal sera définitivement fermé au début 2016. Il informe que le bénéfice réalisé par la Municipalité lors de leur soirée à la meule à charbon en été 2013 a servi à la création d'une place au bois de Verrey avec une magnifique table et ses bancs. Un grill sera aussi installé. Les membres de la Municipalité ainsi que secrétaire et boursier ont ouvert leur portemonnaie afin d'honorer l'ensemble de la facture. C'est par applaudissement que les membres du Conseil remercient cette belle initiative.</li>   <li>• M. Jean-Marc Crottaz, municipal, informe que le trottoir de la route de Dompierre est terminé, il reste la couche finale qui sera faite après la fin de la construction des villas jumelles. Le terrain de la place de la convivialité a été aplani, en partie grâce à la terre récupérée de la creuse du trottoir. Arrêt de bus de la route de Romont : en attente d'une deuxième offre concernant la mise en place du projet.</li>   <li>• Mme Anita Paccaud, municipale, donne quelques informations : l'horaire de bus en début de matinée et d'après-midi a été modifié de 5 minutes. Passage d'abord à Lovatens afin de s'arrêter à Prévonloup vers la place du village et d'assurer le maximum de sécurité. Le nouveau bus de 75 places et sièges enfants est en voie d'homologation. Des modifications concernant les ceintures de sécurité ont retardé sa livraison. Les statuts de l'AIMSLE (Association Intercommunale Scolaire Moudon-Lucens et Environs) sont en cours de modifications, suite aux changements du parascolaire et la construction de bâtiments. Ils devront être acceptés par les conseils généraux. Du 3 au 10 février 2015, un indicateur de vitesse sera installé pendant une semaine au village, vers la fontaine près de la Poste.</li> </ul>
Arrêté d'imposition 2015	Le syndic prend la parole pour demander prudence et attention concernant l'avenir des finances de la commune, car il n'y a pas de diminution des charges. Il ne propose pas de changement dans le taux d'imposition : l'impôt communal reste à 74% de l'impôt cantonal de base. Il n'y a pas de lecture de l'arrêté et les conseillers votent à main levée et acceptent l'arrêté comme discuté.
Divers	M. Christian Schneider, conseiller, a 2 questions : Qui fournit l'indicateur de vitesse : il est proposé par TCS 1 fois par année, gratuitement, il peut être déplacé selon convenance. D'où vient le supplémentaire de terre pour l'aplanissement de la place de convivialité : quelques camions de terre supplémentaires sont venus de Lucens.

## Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonloup 29 octobre 2014

	<p>M. Roland Oberson, conseiller, pose la question de l'éclairage public de la route de Dompierre : il y aura des améliorations par changement des lampes qui ne sont plus conformes, également dans le quartier du Ganguelin.</p>
--	--

	<p>Le président, M. Léandre Bolomey, donne la date du prochain Conseil général : le mercredi 10 décembre 2014 à 20h.</p>
--	--

La séance est levée à 20 heures 20

Le Président

La Secrétaire